

▣ FICHE ACTION 1.5.1

CONSTRUIRE EN ADAPTANT LES MODES ET USAGES LOCAUX 1/4 : LA VOLUMÉTRIE



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Le contexte bâti existant, à partir duquel il est proposé d'intervenir avec ré-interprétation locale, présente des caractéristiques morphologiques sobres et austères, qui sont énumérables par des principes simples :

Habitat courant :

- Maisons-blocs en hauteur et couvertures en lauzes à 1 ou 2 pans
- Faible rapport des ouvertures par rapport aux parties pleines
- Ouvertures plus hautes que larges
- Souvent deux ou trois niveaux sur rez-de-chaussée avec accès possible au 1^e étage en situation de pentes
- Très faible débords de toiture
- Fréquentes terrasses de petite taille sur ces volumes pour séchage traditionnel des fruits

Habitat exceptionnel :

- Maisons-blocs plus amples, permettant une mise en oeuvre de toiture de forme complexe (4 pentes, voire plus avec articulation de volumes)
- Ornementation de style néo-toscan XIX^e plus ou moins développé, mais décors de corniches, bandeaux d'étages, encadrements moulurés, chaînes d'angle.

OBJECTIFS

- Éviter les pastiches ;
- Orienter la production architecturale neuve en référence au bâti ancien vers une écriture spécifique, en recherche d'adaptation fine au site d'implantation.



RECOMMANDATIONS

Intervenir en ré-interprétation des modèles traditionnels capcorsins, pour une production architecturale régionaliste adaptée impliquera de façon permanente une relecture des principes énoncés ci-dessus.

De façon réglementaire :

L'élaboration des futurs documents d'urbanisme devra tenir compte de tous ces principes et des prestations d'architectes-conseillers guideront les pétitionnaires dans l'élaboration de leurs projets, en amont des dépôts administratifs.

Ces principes devront s'appliquer dans les projets en extension, greffe ou neufs, en référence à la charte paysagère.

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du Cap Corse.

ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, aménageurs, propriétaires, la Communauté de Communes du Cap Corse.

PARTENAIRES À MOBILISER

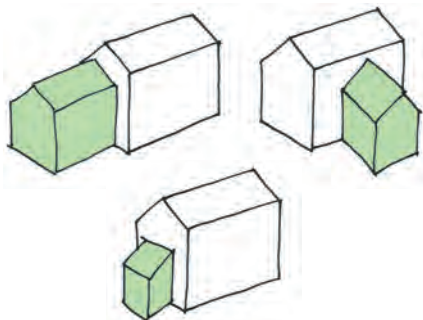
DDTM Haute-Corse / DREAL Corse / CAUE de Haute-Corse / Agence d'Aménagement Durable de Planification et d'Urbanisme de la Corse / ABF

Interventions sur volumes existants

PRINCIPES À RECOMMANDER

Les volumes en extension (en vert) peuvent être implantés de façons diverses, en veillant :

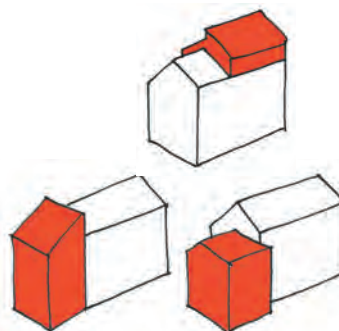
- à reproduire les pentes de toiture existantes
- à composer les proportions des extensions de sorte à ne pas compromettre la lisibilité des volumes pré-existants
- à ce que les réhaussements demeurent dans des proportions "mineures", même si le droit des sols autorise un potentiel plus important



PRINCIPES À ÉVITER

Les volumes en extension, ci-dessous en rouge, illustrent des cas à éviter :

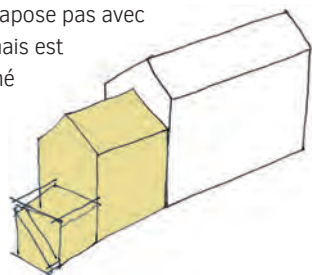
- Introduire des morphologies de toitures complexes dans des situations où la simplicité doit toujours guider les interventions (identité de la construction traditionnelle capcorse)
- Perturber la lisibilité des volumes et couvertures existantes
- Introduire des morphologies de toiture en pentes différentes, il est alors préférable de développer des solutions en toiture-terrasse, décrites dans la fiche action 1.6.1



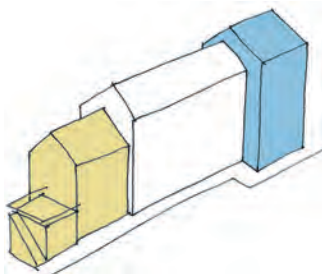
Avec terrasse et réhaussements : intégration de morphologies diverses dans le respect du principe du groupement en hameau.

Cas n°1 : greffe en pignon, avec volume mineur en toit-terrasse

Les pentes identiques sont respectées lorsque il y a recours à cette morphologie. Deux volumes de proportions différentes, un élément de liaison à deux pentes entre volume de tradition et toit-terrasse. Possibilité de toit-terrasse, élément mineur accompagné de son escalier d'accès : il ne se juxtapose pas avec l'existant mais est accompagné d'un volume de transition.



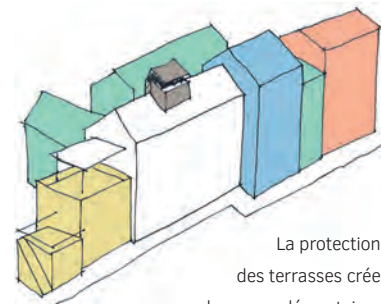
Cas n°2 : greffe sur le pignon opposé



Il est recommandé de rechercher des interventions volumétriques proches de la morphologie des volumes pré-existants, avec des variations de hauteurs limitées mais présentes.

Cas n°3 : greffe au-delà des pignons

Avec différenciation des volumes, et progression sur les autres élévations. La morphologie obtenue par une évolution sur de multiples volumes rend alors possible l'intégration de toits-terrasses, qui deviennent mineurs dans l'ensemble, et peuvent être accompagnés de protections solaires.



La protection des terrasses crée un volume supplémentaire : elle sera toujours dissociée de la couverture du volume principal par sa position et sa pente.

Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

Maître d'ouvrage



Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage



Financée par



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

